


PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES

MINISTRE DE L'INTERIEUR
SECRETARIAT GENERAL A L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail--:--Démocratie--:--Paix
--:--:--


 **DECRET** N° 82/399 /: du 5/5/1982

modifiant le Décret n°80/216 du 15 Mai 1980 portant composition des Comités Exécutifs des Conseils Populaires de certains Districts de la Région du Niari,

--:--:--:--:--:--:--:--:--:--

(/ISAS

D.G.T.


Le Président du Comité Central du PCT, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres.

D.B.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu l'Ordonnance n°14/79 du 10 Mai 1979 portant institution des Conseils Populaires des Régions et Districts en République Populaire du Congo ;

Vu l'Ordonnance n°13/79 du 10 Mai 1979 portant Loi électorale pour le référendum constitutionnel et aux élections à l'Assemblée Nationale Populaire, aux Conseils Populaires des Régions, Districts et Communes ;

D.C.F.

Vu le Décret n°67/243 du 25 Août 1967 fixant l'organisation administrative territoriale de la République du Congo ;

Vu le Décret n°67/244 du 25 Août 1967 fixant les limites et les Chefs-lieux des Régions de la République du Congo ;

Vu le Décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Décret n°77/547 du 3 Novembre 1977 portant attributions et organisation du Ministère de l'Intérieur ;

Vu le Décret n°77/548 du 3 Novembre 1977 portant création, attributions et organisation du Secrétariat Général à l'Administration du Territoire ;

Vu le Décret n°78/C71 du 7 Février 1978 fixant le traitement des Membres des Délégations Spéciales des Régions, Districts et Communes ;

Vu le Décret n°80/216 du 15 Mai 1980 portant composition des Comités Exécutifs des Conseils Populaires des Régions, Districts et Communes de la République Populaire du Congo ;

Vu la restructuration des Comités du Parti et des Comités Exécutifs des Districts de la Région du Niari intervenue au cours de l'Assemblée extraordinaire du 16 Mai 1981 à Loubomo ;

DECRETE

ARTICLE 1er: Les dispositions de l'Article 1er du Décret n°80/216 du 15 Mai 1980 susvisé sont modifiées comme suit en ce qui concerne les

.../...

Comités Exécutifs des Conseils Populaires de certains Districts de la Région du Niari :

1°- COMITE EXECUTIF DU DISTRICT DE DIVENIE

- Président du Comité Exécutif..... MBOUMBA-NZIHOU
en remplacement du Camarade DOHA Daniel
- Secrétaire Chargé des Activités du Parti..... MABOUKA Marcel
en remplacement du Camarade BIPOLO François Sévérin
- Secrétaire Chargé de l'Administration..... BILESSET Clément
en remplacement du Camarade DIPANDA François
- Chef de PCA de Nyanga..... MOUSSAVOU Jean Robert
en remplacement du Camarade IBOUANGA Valentin.

2°- COMITE EXECUTIF DU DISTRICT DE KIBANGOU

- Président du Comité Exécutif..... VITICKAT Jean Christophe
en remplacement du Camarade PACKA Pierre
- Secrétaire Chargé des Activités du Parti..... MITSINGOU Maurice
- Secrétaire Chargé de l'Administration..... NGUELE BOUNDA
en remplacement du Camarade BADINGA Jean-Claude
- Chef de PCA de Banda..... BAYONNE Gaston
en remplacement du Camarade DOUVIGOU Simon

3°- COMITE EXECUTIF DU DISTRICT DE LOUVAKOU EN CE QUI CONCERNE LE P.C.A. DE MARABANA

- Au lieu de : MALOULA-NZAMBI Albert, Chef de PCA
LIRE : BENZA-TSATY Georges, Chef de PCA

4°- COMITE EXECUTIF DU DISTRICT DE MOSSENDJO EN CE QUI CONCERNE LE PCA DE MOUNGOUNDOU-SUD

- Après : Secrétaire Chargé de l'Administration..... LIKIBI Jacob
AJOUTER : Chef de PCA de Mougoundou-Sud..... OUAVELAKEDI Georges.

Le reste sans changement

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. 46

Fait à Brazzaville, le 5 Mai 1982

Par le Président du Comité Central du PCT
Président de la République, Chef de l'Etat
Président du Conseil des Ministres,
Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

- Colonel Denis SASSOU-NGUESSO -

Le Ministre de l'Intérieur

- Colonel Louis SIVILIN-GOMA -

Le Ministre des Finances

Lt-Colonel François Xavier KATALI

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

LEKOUNDZOU ITIHI OSSETOUMBA

B. COMBO-MATSIONA